

NOUVELLE FAÇON DE S'INSCRIRE AU SERVICE

RESTAURATION SCOLAIRE

Les familles sont informées que, également pour l'année scolaire 2025/2026, la seule façon de s'inscrire au service de cantine scolaire est EN LIGNE.

Les familles doivent inscrire leurs enfants au service en se connectant au site institutionnel de la municipalité de Mantoue, en cliquant sur «SERVICES EN LIGNE → ÉCOLE CANTINE SCOLAIRE → ACCÈS À MODULE WEB PARENTS » pour accéder au portail dédié aux parents via SPID ou avec identifiants

- Le parent qui utilise déjà le formulaire Web "Genitori" pour les enfants inscrits les années précédentes devront inscrire et promouvoir leurs enfants dans la nouvelle classe
- Le parent qui ne s'est jamais connecté devra accéder à l'écran « créer un nouvel utilisateur » en s'inscrivant avec le nom du parent ou via SPID

Après s'être connectés, les parents devront cliquer sur la mention « inscriptions en ligne » et suivre la procédure guidée jusqu'à la fin pour confirmation (sur chaque page du site il y aura une boîte d'information contenant les lignes directrices).

Au cours de la procédure en ligne, vous devrez accepter les conditions énoncées relatives à la confidentialité et aux modalités d'accès aux services.

Lors de l'inscription en ligne, le parent devra choisir entre :

- ✓ Régime alimentaire normal - dans ce cas, la procédure se terminera automatiquement
- ✓ Régime éthique/religieux - dans ce cas, il y aura la possibilité d'inclure ce que l'enfant ne peut pas manger (par exemple : pas de viande, pas de porc, pas de bœuf, etc. etc.)
- ✓ Régime alimentaire particulier – dans ce cas, il faudra télécharger et remplir le formulaire approprié, puis recharger-le en joignant le certificat médical précisant l'intolérance ou l'allergie.

A la fin de la procédure, le système confirmera l'inscription en envoyant simultanément un e-mail avec le reçu d'inscription en ligne ci-joint. La procédure devra être répétée pour chaque enfant pour lequel nécessite le service de cantine scolaire et, surtout, chaque année scolaire. Les inscriptions en ligne seront ouvertes pendant la période suivante :

du 01/03/2025 au 30/06/2025

Les familles sont informées que cette procédure d'inscription en ligne est obligatoire, par conséquent, les enfants qui ne sont pas régulièrement inscrits n'auront pas droit au repas.